

PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE

ENFANT

NOM :

Date de naissance :

Prénom :

Lieu de naissance :

PARENTS

Représentant 1

NOM :

Prénom :

Adresse :

Adresse Mail :

N° de téléphone :

Obligatoire

Représentant 2

NOM :

Prénom :

Adresse :

Adresse Mail :

N° de téléphone :

Obligatoire

L'affectation d'un enfant dans une école sur Plouzané est fonction de la carte scolaire adoptée par délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2021.

Documents à joindre à toute demande :

- ☐ photocopie du livret de famille complet,
- ☐ justificatif de domicile des parents de moins de 3 mois.

Précisez si la demande de pré-inscription est pour l'année scolaire 2026-2027 la date exacte : ____ / ____ / ____

Si l'enfant est déjà scolarisé dans une autre école :

- ☐ copie du certificat de radiation à demander à la direction de l'école fréquentée.

Si vous n'avez pas de certificat de radiation, merci de préciser l'école et la classe fréquentée actuellement par l'enfant :

En cas de résidence séparée avec un parent résidant sur une autre commune :

- ☐ copie de l'homologation du divorce indiquant les modalités de garde de l'enfant,
- ☐ autorisation écrite des deux parents indiquant le choix de scolarisation de l'enfant dans une école de Plouzané.

En cas de résidence séparée avec les deux parents résidant à Plouzané :

L'affectation d'un enfant à une école dépend de l'adresse de ses parents. C'est la « Carte scolaire ». Deux parents pouvant avoir des adresses différentes il vous faudra donc fournir :

- ☐ copie de l'homologation du divorce indiquant les modalités de garde de l'enfant,
- ☐ autorisation des parents à ce que soit prise en adresse de référence celle de l'un d'entre vous.

En cas de demande de dérogation pour garde d'enfant fournir :

- ☐ un courrier à l'attention de Monsieur le Maire indiquant les motifs de votre demande,
- ☐ copie du contrat de travail de l'assistante maternelle,
- ☐ attestation sur l'honneur de la personne qui assurera la garde périscolaire de l'enfant,
- ☐ justificatif de domicile (moins de 3 mois) au nom de la personne qui assurera la garde périscolaire de l'enfant.

En cas de demande de dérogation pour inscription en classe bilingue ou pour rapprochement de fratrie fournir :

- ☐ une demande écrite des deux parents à l'attention de Monsieur le Maire.

En cas de demande de dérogation pour un enfant scolarisé en U.L.I.S. :

- ☐ copie de l'attestation de la M.D.P.H.